

2 Rever le service civil dans vingt ans

3 Postulat Hassler: davantage de civilistes

4 Lézard basilic et plantes méditerranéennes

6 Carte Blanche: Johann Schneider-Ammann

Vingt ans de jobs en or?

Un jubilé est l'occasion de fêter, mais également de se livrer à une autocritique. Le service civil unit les milieux sociaux les plus divers. Un regard au-delà du bout de son nez peut faire du bien.

Nous fêtons cette année les vingt ans de la loi sur le service civil. Le service civil est l'histoire d'un succès. Et malgré tout – ou justement à cause de cela ! – nous devons rester attentifs. Les nouvelles forces en présence à Berne deviennent défavorables. On ne doit pas aller très loin dans son propre entourage ou dans le public, pour tomber sur des reproches plus ou moins forts. « Le service civil est trop attractif! » – « Les civilistes sont de mauvais exemples pour nos écoliers! » – « Le service civil offre des jobs en or! » – Ce reproche témoigne d'un confort de l'argumentation: depuis quand le travail dans l'agriculture de montagne, avec des réfugiés traumatisés ou des aveugles, des malades ou des personnes d'un âge avancé est-il un job en or? Et quant au mauvais exemple pour les enfants que constitueraient les civilistes qui, depuis récemment sont affectés également dans les établissements scolaires, l'argumentation est tout simplement grotesque: tous les enseignants ont eu, durant des décennies, un passé militaire, sans pour autant empêcher que leurs élèves n'aient un conflit de conscience et veuillent servir la communauté.

Si un système prend son fondement sur une liberté de conscience préétablie, le problème ne se situe pas chez les tenants de la liberté de conscience. Le service civil est davantage que le refus du service militaire ou l'adoption cordiale du végétalisme. Ici on fournit de manière libre des millions de jours de service qui contribuent directement à la réussite de la vie sociale commune. La liberté de conscience qui nous réunit, nous, qui sommes si différents, en qualité de civilistes actifs ou vétérans, en qualité d'établissement d'affectation et de membre de CIVIVA, ne limite pas non plus la liberté de celui qui préfère le service mili-

taire. Pourquoi l'inverse devrait-il être différent? La liberté de conscience n'avance pas avec la liberté de décision. Chaque Suisse est encore et toujours fondamentalement obligé de remplir ses obligations militaires. On est encore et toujours contraint d'effectuer un temps de service une fois et demi plus long si l'on ne peut concilier le service militaire avec sa conscience. Et l'organisation du service civil était, durant les années passées, tellement règlementée, que nombre d'anciens civilistes qui ont depuis longtemps terminé leurs affectations, reconnaissent à peine le système actuel. C'est également pour cela que l'argument des « jobs en or » n'a aucun sens.

Relever les défis

Notre plus grande force est en même temps notre plus gros problème. L'engagement en qualité de civiliste est une attitude intérieure. Transposer cette attitude vers l'extérieur n'est pas toujours facile. Le service civil ne parle à personne de conscience, au contraire, il s'est libéré, dans des temps très récents, de l'introspectif examen de conscience. Nous ne devons pas nous acharner après l'armée pour nous affirmer publiquement. Dans ce cas, nos adversaires nous mettrons immédiatement à l'ordre du jour. Nous devrions poursuivre ce que nous savons faire de mieux: relever les défis de notre société.

Nous ne devons jamais l'oublier: avec le service civil, il en va de la liberté de conscience. C'est-à-dire d'avoir la permission de refuser, pour des raisons de conscience, le service militaire. Cela semble évident, mais ça ne l'est pas. La question essentielle est: où en sont nos amis européens? Où et quand l'objection de servir pour des raisons de conscience est-elle devenue possible? Sans vouloir gâcher notre humeur fes-

tive, on peut affirmer qu'un tel coup d'oeil remet beaucoup de chose en perspective. Le paragraphe suivant est fondé sur le rapport 2015 consacré à l'objection au service militaire en Europe provenant du Bureau Européen de l'Objection de Conscience (EBCO). Il montre que ceux qui ont préconisé un service civil fort en Suisse peuvent être fiers à juste titre de sa réalisation, mais ne doivent jamais perdre de vue ce qui s'est fait ailleurs.

En 2003, l'Arménie introduit l'objection de conscience. Depuis 1997, une année après la Suisse, elle est également possible en Grèce. En 1988, avant même la chute du Rideau de fer, elle est introduite en Pologne. En 1978, le roi d'Espagne ratifie une nouvelle constitution qui contient le droit à l'objection de conscience. La France l'avait introduit en 1963, l'Autriche en 1955 et l'Allemagne de l'Ouest en 1949. Durant l'Entre-deux-guerres, la Finlande (1931) et les Pays-Bas (1922) l'avaient déjà fait. Mais évoquons, pour terminer, le cas de la Grande-Bretagne, où l'année 2016 est également un jubilé: les 100 ans de l'objection de conscience. En 1916, alors que se déroule la plus terrible boucherie de l'histoire humaine, le service civil de remplacement a été introduit.

Chez nous cependant, trop d'objecteurs se souviennent encore du harcèlement, des procès et des peines de prison qui découlaient de la décision d'objecter. Un temps pas si lointain, moins de 30 ans. Nous ne devons même pas nous porter aussi loin. En 2015, un père de famille de deux enfants s'est retrouvé devant les tribunaux. Cela en raison de ses choix de vie familiale. Il y a donc encore beaucoup à faire pour ses vingt prochaines années. Mettons-nous immédiatement à l'ouvrage!

Editorial

Vingt ans de service civil en Suisse



Stefano Giamboni, représentant de la Suisse italienne.

En 1992, le service civil n'existait pas encore en Suisse et moi, en bon citoyen, j'ai effectué l'école de recrue. J'ai découvert l'existence du service civil en 1997, à savoir quelques mois

après son introduction dans notre pays le 1^{er} octobre 1996. Je me souviens comme si c'était hier du moment où un militant du « Gruppo ticinese per il servizio civile » m'a donné une brochure intitulée « Se rendre utile ». Cette expression m'a tout de suite intrigué et le contenu de la brochure présentant le service civil et son utilité pour la société a changé ma vie. En effet, j'ai décidé de sortir de l'armée pour entreprendre la voie du service civil, ce qui m'a permis de vivre des expériences très enrichissantes lors de mes affectations.

De nos jours, l'utilité du service civil n'est plus à démontrer, mais sa reconnaissance auprès des jeunes hommes qui s'appêtent à servir la patrie et, plus largement, auprès de

la population n'est pas encore assez présente. Un effort de communication supplémentaire est donc nécessaire pour expliquer les valeurs véhiculées par le service civil, pour mettre en avant les résultats atteints tout au long des 20 premières années de son existence et pour présenter sa contribution au bon fonctionnement de la société. Depuis sa création, le service civil représente une histoire à succès. Concernant les perspectives futures, la priorité à court terme est de poursuivre son développement afin qu'il puisse encore plus jouer un rôle important dans la gestion des grands défis que notre société devra affronter.

A long terme, afin de permettre à tous les membres de notre société de donner leur contribution en faveur de la collectivité, un changement de paradigme est nécessaire. Dans le cadre des réflexions autour de l'obligation de servir, il faudrait laisser le libre choix entre service civil et militaire ainsi qu'ouvrir le service civil aux inaptes, aux femmes et aux étrangers(ères). Il y a vingt ans, imaginer la situation actuelle du service civil pouvait être considéré comme un rêve. C'est à nous maintenant de rêver le service civil dans vingt ans.

Contact

Genève: CIVIVA, Maison internationale des associations, 17 rue des Savoises, 1205 Genève; Tél. 079 922 63 31; www.civiva.ch; Mail: secretariat@civiva.ch

Bellinzona: Centro per la non-violenza della Svizzera italiana (CNSI), Vicolo Von Mentlen 1, Casella postale 1303, 6501 Bellinzona; Tél. 091 825 45 77; www.nonviolenza.ch; Mail: info@nonviolenza.ch

Zurich: Soirées de conseils et soutien de CIVIVA, Gartenhofstrasse 7, 8036 Zürich, régulièrement les mercredis à 19h, dates et détails sous www.civiva.ch/2/conseil

La Chaux-de-Fonds: Consultations (en français et en italien) chez Stefano (stefano.giamboni@civiva.ch)

Bâle: Consultations chez Bruno (061 411 26 19) et Piet (079 563 04 44)

Impressum

«Le Monde Civil» numéro de Mars 2016; 22. édition; paraît 4 fois par an

Abonnement annuel Fr. 25.- Pour les membres de CIVIVA l'abonnement est inclus dans la cotisation. Paiement de l'abonnement: CCP 85-594763-0, mention «Abo»

Editeur: CIVIVA, Case postale 9777, 8004 Zurich

Distribution: Le Monde Civil, Zurich, redaction@civiva.ch

Rédaction: Piet Dörflinger, Nicola Goepfert, Lukas Leuzinger, Gregor Szyndler, Alois Vontobel

Traduction: Gérard Duc, Ilias Panchar

Tirage: 2000 ex.

Impression: Ropress, Zürich. Imprimé avec de l'énergie provenant de sources renouvelables et sans incidence sur le climat

Devenez membre!

CIVIVA réclame le maintien et le développement du service civil. CIVIVA exige de bonnes conditions d'engagements pour les civilistes. CIVIVA conjugue toutes les forces qui soutiennent le service civil. CIVIVA est soutenue par un large éventail politique – car le service civil est un enjeu qui concerne tout le monde.

Toutes les organisations, établissements et personnes privées qui souhaitent soutenir le service civil sont bienvenus en tant que membres de CIVIVA.

Plus d'informations: www.civiva.ch

Contact: CIVIVA, Maison internationale des associations, 17 rue des Savoises, 1205 Genève, Mail: secretariat@civiva.ch

Twitter: [@servicecivilCH](https://twitter.com/servicecivilCH)

Compte pour les dons: CCP 85-594763-0



Les paysans veulent davantage de civilistes

Jusqu'à présent, seules quelques affectations en service civil ont été effectuées dans le secteur de l'agriculture. La raison en est, notamment, les restrictions provenant des prescriptions en vigueur. Celles-ci doivent à présent être assouplies en faveur des paysans. Des affectations longues seront à l'avenir possible dans ce secteur.

A peine 47'000 jours de service ont été effectués par des civilistes en 2014 dans le secteur de l'agriculture. C'est certes un nouveau record. Cependant, en comparaison des quelques 1,5 millions de jours de service effectués, ils ne forment qu'une petite partie du total. La proportion tend même plutôt à diminuer. Cela ne provient pas du manque d'intérêt des paysans, souligne Hansjörg Hassler. Il est paysan dans le canton des Grisons et siègeait, jusqu'il y a peu, au Conseil national dans les rangs du PBD. Il a déposé, l'année dernière, un postulat priant le Conseil fédéral « d'examiner comment le service civil pourrait être en mesure de soulager l'agriculture ».

« J'ai reçu beaucoup de réactions de paysans qui disaient que c'était devenu plus difficile d'accueillir des civilistes », explique Hassler au « Monde Civil » afin de justifier son intervention. En même temps, l'utilisation de civilistes dans le secteur de l'agriculture a tout son sens, souligne-t-il, « justement aussi parce qu'aujourd'hui de moins en moins de gens ont des contacts avec l'agriculture ». Pour les civilistes, c'est également une nouvelle expérience de vie. « A l'inverse, les civilistes sont pour les paysans un soutien précieux, notamment durant les périodes de travail intense. »

Hassler parle d'expérience: la ferme familiale, aujourd'hui exploitée par son fils, a accueilli l'année dernière pour la première fois un civiliste. « L'expérience a été très bonne », rapporte Hassler, qui aide toujours au sein de l'exploitation. « J'ai collaboré quotidiennement avec le civiliste, c'était un type sensationnel. »

Choix limité

Une autre explication au fait que les civilistes ne sont plus actifs dans l'agriculture est à chercher dans une modification du décret sur le service civil décidée en 2010 par le Conseil fédéral. Depuis, les civilistes doivent effectuer leur service dans au maximum deux sphères d'activité différentes. Etant donné qu'ils doivent en outre effectuer leur affectation longue dans un programme prioritaire (protection de la nature et de l'environnement ou soins), ils ne leur restent qu'un domaine à choisir. « Dans ces conditions, des civilistes peuvent hésiter à choisir l'agriculture comme



Un civiliste en affectation dans les Alpes près de Grindelwald. Photo: Lukas Lehmann.

seconde sphère d'activité », dit Thomas Brückner de l'Organe d'exécution du service civil. « La restriction à deux sphères d'activité contribue à ce que des établissements d'affectation actifs dans l'agriculture ne peuvent engager des civilistes, même si elles le veulent. »

Et le Conseil fédéral ?

Le Conseil fédéral trouve évidemment la situation insatisfaisante. En août, il a sollicité du Conseil national l'adoption du postulat Hassler. Durant la session d'automne, le Conseil national a suivi l'avis du Conseil fédéral. A présent, la balle se trouve à nouveau dans le camp du Conseil fédéral. Il doit expliquer au moyen d'un rapport, quelles mesures doivent être prises afin de faciliter l'exécution d'affectations en service civil dans le domaine de l'agriculture et également comment les rendre plus at-

trayantes. Selon la loi sur le Parlement, il a deux ans pour le faire. Hassler souhaite qu'à l'avenir l'agriculture soit comprise dans les programmes prioritaires. « Grâce à cela, l'incitation à effectuer une partie du service civil dans l'agriculture sera augmentée. » Des affectations longues sont possibles aujourd'hui déjà dans un domaine particulier de l'agriculture: l'agriculture de montagne. Ceci parce qu'une partie des affectations sont intégrées dans le programme prioritaire concernant la protection de la nature et de l'environnement. Bien que les affectations dans l'agriculture de montagne soient aujourd'hui seulement en phase pilote, la demande provenant des entreprises et des civilistes est forte. Avec la nouvelle loi sur le service civil, qui entrera en vigueur en juillet, l'agriculture de montagne deviendra une sphère d'activité régulière du service civil.

Des civilistes en ville et dans la jungle

Pour les deux civilistes Johannes Kaufmann et Benjamin Stähli, les jours se suivent mais ne se ressemblent pas au jardin botanique de Bâle.

Le jardin botanique de l'Université de Bâle a été fondé en 1589. Lorsque le « phallus de titan » développe sa fleur rare et magnifique (ce fut le cas en 2014), des milliers de visiteurs se pressent au jardin. Cette année, lors de la nuit des musées le jardin botanique a attiré un public nombreux. Des civilistes y sont constamment engagés. Deux d'entre eux nous racontent leur expérience.

Le brasseur de bière

Je travaille au bar pendant la nuit des musées avec Benjamin. Nous y servons de la soupe, des jus de fruits exotiques, de la bière au cacao et avons aussi une fontaine de chocolat. C'est une expérience bien différente de mes activités quotidiennes ! J'effectue mon affectation longue de dix mois au jardin botanique, puis j'aurai terminé mon service civil. J'avais prévu mon engagement ici longtemps à l'avance. Il faut le faire car les places d'affectation sont souvent attribuées très tôt.

La plupart du temps j'aide aux travaux du jardin en extérieur, principalement comme aide-jardinier en charge des plantes méditerranéennes. À mes tâches s'ajoute aussi le rangement du jardin étant donné les nombreux déchets qui traînent toujours par terre. À côté de cela, j'aide à la pousse de nouvelles plantes ou à la construction et l'entretien des parterres. Actuellement il n'y a pas énormément à faire au niveau des parterres. Cependant, avec la météo clémente de ces derniers temps, quelques fleurs ont déjà montré le bout de leur nez.

J'ai terminé l'année passée mon master en sciences des médias et philosophie. En plus de cela je possède une micro-brasserie en Sàrl. Par conséquent j'étais curieux à propos des plants de houblon qui poussent ici. Se prêterait-il à la brasserie ? Hélas non, le goût d'ail est sans appel.

Dans mon affectation je remarque qu'aucun jour ne ressemble aux autres. La liberté et la responsabilité sont grandes. C'est super de pouvoir travailler longtemps dans un environnement frais en extérieur. Je m'occupe aussi avec plaisir des plantes non-hivernales stockées dans les halles pendant l'hiver.



Johannes Kaufmann avec plantes non-hivernales et Benjamin Stähli avec une orchidée.

Du tambour au service civil

Tout comme Johannes, j'effectue ici mon engagement long – 201 jours de service civil. Je travaille avec beaucoup de plaisir au jardin botanique. C'est un contraste sympathique vis à vis de mon travail de professeur à l'école primaire.

Beaucoup de mes tâches sont liées à la maison tropicale. J'y nourris les oiseaux et les faisans avec des fruits et des vers ou les basilics avec des grillons. Le lézard basilic est un fin gourmet. Il ne mange les grillons que lorsqu'ils sont vivants.

En plus je donne un coup de main dans le jardin des orchidées. Les orchidées sont bien plus que simplement des Phalaenopsis, il existe de nombreuses variétés. Le nettoyage et le rangement des serres, les petites réparations, la taille des plantes ou la mise

en pot appartiennent aussi à mes tâches. Une tâche réellement variée a été le travail au bar pendant la nuit du musée.

Avant le service civil, j'ai passé avec succès l'examen d'entrée à l'école de recrues dans la troupe des tambours militaires. Peu de gens le font chaque année. La formation et les instruments sont excellents – d'où les obstacles élevés pour y accéder. Malgré cela j'ai su après une semaine d'école de recrues que j'allais rejoindre le service civil.

Avant mon affectation actuelle, j'avais effectué ma première affectation de service civil pour le centre des migrations à Bâle, dans un centre pour les requérants d'asile. En comparaison, l'engagement au jardin botanique a de quoi reconforter les cœurs.

Brèves

Sondage sur le service civil

Les établissements d'affectation ont pu estimer la collaboration avec les civilistes au moyen d'un sondage élaboré par l'Organe central du service civil, paru en fin d'année 2015. Le taux de retour des 2532 entreprises sondées a été de 79 pour cent. Plus de 96 pour cent des participants au sondage ont indiqué que le profit apporté par les affectations dépassait la dépense qu'elles entraînaient. Les raisons à cette satisfaction élevée sont à chercher dans la décharge apportée au personnel habituel, ainsi que dans le gain de ressources supplémentaires afin de se livrer à des tâches importantes négligées et dans les capacités spécifiques apportées par les civilistes. Les civilistes se prononcent également positivement sur leurs affectations. En 2015, 3667 civilistes ont donné écho à leur affectation. Ils se sentaient à la hauteur de leur tâche, ressentaient la prise en charge par les établissements d'affectation comme bonne à très bonne et recommandaient le plus souvent l'établissement d'affectation au sein duquel ils avaient oeuvré. (réd.)

Soutien et concours

L'association faitière du service civil CIVIVA projette en 2016 différentes activités liées au jubilé. Une fête est planifiée. Toutes les décisions n'ont pas encore été arrêtées sur la manière exacte dont l'anniversaire doit se dérouler. Des idées et des stimulations sont ainsi précieuses et sont les bienvenues – ainsi que les soutiens financiers et en énergie. Ceux qui sont intéressés à participer à l'organisation du jubilé peuvent s'adresser à info@civiva.ch.

Un point culminant a été établi: CIVIVA organise un concours de films courts métrages. Peuvent participer des civilistes actifs ou anciens qui veulent faire partager, caméra aux poings, leur affectation ou l'activité des établissements d'affectation. La condition est que les contributions soient originales, informatives et indépendantes. Sur www.zivi.tv/fr, on peut se laisser inspirer par des films d'au maximum 4 minutes 30 secondes. Contact: civil.braem@civiva.ch. - Premier Prix: CHF. 1000.-; Deuxième prix: CHF. 500.-; Troisième Prix: Bons Reka de CHF. 100.-. (réd.)

AG et démission de Simon Oberbeck

Le 11 mars 2016 aura lieu l'assemblée générale annuelle de CIVIVA au Käfigturm à Berne (après le délai de rédaction de cette édition). À l'ordre du jour figurait entre autres le rapport d'activités, le bilan des comptes et l'élection du comité. Lors de l'assemblée, Simon Oberbeck a aussi annoncé son départ. Simon Oberbeck a été président des Jeunes PDC suisses et s'est fortement en tant qu'ancien civiliste dans la fondation de CIVIVA. Avec son départ CIVIVA perd un collègue estimé. Nous le remercions pour le travail commun efficace et sympathique. Nous souhaitons le meilleur pour la suite à Simon Oberbeck. Des temps passionnants s'annoncent pour lui en tant que conseiller communal de Birsfelden et député PDC à Bâle-campagne. Bonne chance dans ton engagement, cher Simon ! De plus, des informations sur la remise à neuf du site web de CIVIVA et le calendrier de cette année de jubilé ont été communiqués. L'orateur invité fut Christoph Hartmann directeur du ZIVI, l'organe d'exécution du service civil.. (réd.)

Nouvelles de l'organe d'exécution du service civil (ZIVI)

Service civil : déjà vingt ans !

Depuis quatre lustres, les civilistes s'engagent pour la collectivité là où les ressources font défaut. Le service civil célèbre son anniversaire avec ceux qui l'incarnent : les civilistes, les établissements d'affectation et le personnel de l'organe d'exécution.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Vollzugsstelle für den Zivildienst ZIVI
Organe d'exécution du service civil ZIVI
Organo d'esecuzione del servizio civile ZIVI

L'engagement et la diversité sont deux éléments clés du service civil. Ces deux valeurs seront au cœur des célébrations, que l'organe d'exécution souhaite bigarrées, et partagées par celles et ceux qui s'engagent pour le bien commun. Un petit air de fête soufflera à partir du mois de mars sur les étagères de la boutique en ligne. Chaque commande sera accompagnée d'un deuxième vêtement, avec en prime sept histoires aux couleurs du service civil, vécues et racontées par des civilistes. Les vêtements ont eux aussi une histoire ...

À partir du mois de juillet, notre site internet donnera la parole à divers auteurs: vingt établissements d'affectations, civilistes, historiens, historiennes et autres scientifiques nous livreront de brèves histoires touchant au passé proche ou lointain du service civil. Leurs récits illustreront la diversité du service civil, dont la gestation a



débuté bien avant la création de l'organe d'exécution. Que reste-t-il des origines ? Et qu'est-ce qui a changé au cours des vingt dernières années ? Loin de toute complaisance, nos auteurs poseront un regard vivant et critique sur le passé.

Le nouveau centre de formation sera le théâtre de deux événements festifs : Le 1^{er} juillet 2016, l'inauguration officielle du Campus Schwarzsee/Lac Noir par le président de la Confédération Johann Schneider-Ammann aura lieu et, en octobre, la commémoration de la naissance du service civil, qui réunira le personnel de l'organe d'exécution sur les rives du lac Noir. Le nouveau centre de formation, qui illustre parfaitement l'évolution du service civil, est l'endroit tout désigné pour accueillir ces manifestations.

Comme toutes les fêtes réussies, cet anniversaire nous réserve quelques surprises – ce qui ne devrait d'ailleurs pas déplaire à notre jeune homme de vingt ans. Nous vous invitons donc à consulter régulièrement notre site internet www.zivi.admin.ch pour les découvrir.

Question au Docteur Civiva

J'effectue en avril un mois de service civil. Combien d'APG vais-je recevoir, sachant que mes revenus ont beaucoup évolué ces dernières années ? Depuis 2012 j'avais un emploi fixe et gagnais environ 5800 francs par mois. En décembre 2015 j'ai créé ma propre entreprise. Depuis je gagne au mieux 3500 francs par mois: 80 % de 3500 francs ne me suffirait pas pour vivre. Est-ce possible de prendre en compte la moyenne de mes revenus en 2015 comme base de calcul des APG ?

Dans le cas de revenus qui varient fortement, il est possible de prendre en compte une plus longue période que les trois mois habituels comme base pour le calcul des allocations perte de gain (APG). La plupart du temps, les six ou douze derniers mois sont pris en compte. La moyenne mensuelle de tes revenus sera calculée, dont tu recevras 80 % sous forme d'APG – cela est par exemple fait pour les personnes recevant un salaire horaire, dont le revenu oscille donc. Dans ton cas la caisse de compensation ne devrait pas calculer de cette manière. Dans ton cas il ne s'agit pas d'un revenu oscillant et instable, mais bien que tu reçoives maintenant en tant qu'entrepreneur bien moins qu'auparavant. Avec ton salaire précédent tu aurais reçu environ 4650 francs d'APG (80 pourcents de 5800.-). Dans le cas de ton revenu actuel, tu ne recevrais ainsi que 2800 francs par mois – cela suffit à peine.

Pour les travailleurs indépendants, un montant supplémentaire est cependant prévu par l'APG, l'allocation d'exploitation. Il est reçu par les civilistes qui assument les coûts d'une exploitation (location de bureaux etc.) et qui reçoivent la majeure partie de leur salaire d'une activité indépendante. Cette allocation d'exploitation se monte à 67 francs par jour. Tu peux donc toucher, dans le cadre d'une affectation d'un mois, avec allocation perte de gain et allocation d'exploitation, environ 4800 francs.

Piet Dörflinger

Tu as des questions sur le service civil ou concernant ton affectation? Ecris à: docteur@civiva.ch

Carte Blanche

Tous unis pour la Suisse

Le Service civil est utile, souple et efficient. Il apporte une contribution de grande valeur à notre société et au marché du travail, écrit le Président de la Confédération Johann Schneider-Ammann.

« Tous unis pour l'emploi et pour la Suisse », c'est la devise que j'ai choisie pour mon année de présidence de la Confédération. Cette formule peut également caractériser et inspirer le service civil. Jugez-en par vous-même !

Rares sont ceux qui ont la chance de s'offrir une cure de jouvence à l'approche d'un grand anniversaire. Le service civil fait partie de ces privilégiés : la nouvelle loi sur le service civil entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2016 et, trois mois plus tard, le 1^{er} octobre, l'institution fêtera ses 20 ans d'existence. Ces deux événements mettent en lumière deux grands points forts du service civil : son utilité pour la collectivité et sa faculté d'adaptation. Conscient de ces atouts, le service civil continuera, en complément de l'armée, à fournir sa contribution, pour l'emploi et pour notre pays.

Les civilistes donnent la preuve de l'utilité du service civil lors de leurs affectations – c'est leur premier point fort –, notamment dans les soins et l'assistance, dans la protection de l'environnement ou dans l'agriculture. Ils consacrent beaucoup d'efforts allant dans le sens de ma devise. L'an dernier, les civilistes ont accompli 1,5 million de jours de service d'intérêt public. Sans leurs prestations, des tâches importantes n'auraient pas pu être accomplies par manque de ressources. Je suis heureux des décisions prises l'automne dernier par le Parlement, qui a donné son aval aux propositions de révision du Conseil fédéral et renforcé l'utilité du service civil en optimisant la formation et en introduisant un nouveau domaine d'activité, l'instruction publique. Il faut développer les atouts du service civil, et non les étouffer.

Le second point fort du service civil est sa faculté d'adaptation, qui lui a permis de rester à la fois efficace et efficient en dépit de sa croissance rapide. Le service civil aura encore besoin de cette souplesse à l'avenir. Nous sommes confrontés à de grands défis

sociétaux liés à la santé, à la protection de l'environnement, à l'asile et à la politique de sécurité civile, qui sont aujourd'hui déjà des domaines d'activité du service civil. Celui-ci s'adaptera à ces nouveaux défis, et sa contribution va gagner en importance.

Quelle est la contribution du service civil en termes d'emploi ? La responsabilité exigée des civilistes et des établissements d'affectation est grande. Cette exigence permet une exécution simple et efficace du service civil, qui se traduit par des coûts bas par jour de service et par un niveau élevé de couverture des frais de l'Organe d'exécution.

« Il faut développer les atouts du service civil, et non les étouffer. »

Autrement dit, l'exécution du service civil intervient selon des principes libéraux. Parallèlement, outre l'utilité de ses affectations pour la collectivité, le service civil dégage des ressources pour d'autres personnes sur le marché du travail. Par exemple, davantage d'hommes travaillent dans des professions du social et de la santé après leur expérience dans le service civil. Grâce à l'aide des civilistes dans la garde des enfants, les femmes peuvent mieux mobiliser leurs compétences sur le marché du travail.

En faisant du service civil, de jeunes hommes motivés fournissent, à l'image des membres de l'armée, une belle contribution qui va parfaitement dans le sens de ma devise « Tous unis pour l'emploi et pour la Suisse ». J'adresse un grand merci à tous ceux contribuent par leur engagement à la plus-value apportée par le service civil à notre pays depuis 20 ans.



Johann N. Schneider-Ammann (PLR) est président de la Confédération suisse. Il dirige le Département fédéral de l'économie, de l'éducation et de la recherche.